

Règlement du Jeu « A la conquête du Diamant »

1/ ORGANISATION

L'association Espace Diamant Promotion, dont le siège social est situé Office du Tourisme Le Dodécagone Avenue de Savoie 73590 Flumet, organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé « A la conquête du Diamant » du 18 Décembre 2009 à 10 H au 14 Mars 2010 à 19 H au plus tard.

Ce jeu consiste, à l'aide de sept indices contenus dans le récit « La Légende du Diamant», à découvrir une contremarque Swarovski, cachée au sein du domaine skiable Espace Diamant.

Le jeu prendra fin par anticipation, le cas échéant, si la contremarque Swarovski est découverte et rapportée dans l'un des offices de tourisme dont les adresses figurent au paragraphe 5 ci-dessous, avant le 14/03/2010 à 19 heures.

2/ PARTICIPATION

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à toute personne sans restriction à l'exclusion des membres du bureau de l'association Espace Diamant Promotion, du personnel de l'étude de Maître Carole MILESI, du personnel de l'agence de communication Pamplemousse et de leur famille.

3/ MODALITES

Pour participer, vous devez trouver dans « La Légende du Diamant», les sept indices dont la mise en bon ordre vous permettra de résoudre l'énigme de l'emplacement où est dissimulée la contremarque Swarovski.

Ceci réalisé, vous devrez alors aller chercher la contremarque Swarovski et la rapporter avant la date et l'heure limite de participation soit le 14 mars 2010 à 19 heures dans l'un des offices de tourisme indiqués au paragraphe 5 ci-dessous.

Cette contremarque, visible sur le site www.espacediamant.com, sera de couleur bleue, en carton plastifié, et portera un numéro d'identification pour éviter toute fraude.

Les 7 indices appelés « Pépites » pourront être identifiés à l'aide de devinettes appelées « Boussoles ».

Pour faciliter vos recherches, nous vous livrerons la première pépite au moment où nous dévoilerons la seconde boussole et ainsi de suite jusqu'à la septième boussole. La réponse à cette dernière sera communiquée comme indiqué ci-après.

« La Légende du Diamant », la photographie de la contremarque à trouver, les boussoles et les pépites seront accessibles sur le site www.espacediamant.com à partir des dates suivantes puis pendant toute la durée du jeu :

Le 18 Décembre : le texte « La Légende du Diamant », la photographie de la contremarque et la 1° boussole sont livrés à 10 h du matin

Le 8 Janvier : La 2° boussole et la première pépite sont livrées à 10 h du matin

Le 22 Janvier: La 3° boussole et la deuxième pépite sont livrées à 10 h du matin

Le 5 Février : La 4° boussole et la troisième pépite sont livrées à 10 h du matin

Le 19 Février : La 5° boussole et la quatrième pépite sont livrées à 10 h du matin

Le 5 Mars : La 6° boussole et la cinquième pépite sont livrées à 10 h du matin

Le 12 Mars : La 7° boussole et la sixième pépite sont livrées à 10 h du matin et la septième pépite à 18 h.

4/ LE PRIX

Une pierre de Cristal ILULIAC de la marque Swarovski, offerte par la célèbre boutique Chic Altitude à Megève, d'un poids de 4 kilos et d'une valeur de 4 000 euro. Le prix sera visible durant toute la durée du jeu à la boutique Chic Altitude 136, rue Charles Feige 74120 Megève

Le prix offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie s'il en bénéficie

5/ DÉSIGNATION DU GAGNANT

La personne qui retrouve la contremarque Swarovski et la rapporte dans l'un des Offices du Tourisme de l'Espace Diamant dont les adresses figurent ci-dessous, sera déclarée gagnante.

Un exemplaire de la contremarque avec son code est déposé chez Maître Carole MILESI 102 Rue de la République B.P. 4 73201 ALBERTVILLE CEDEX

Après le 14 Mars 2010 à 19 H, toute réclamation du lot ne sera plus acceptée.

Les Offices du Tourisme de l'Espace Diamant où peuvent être apportée la contremarque sont :

- CREST-VOLAND : Maison de Crest-Voland 73590 Crest-Voland
- FLUMET: Le Dodécagone Avenue de Savoie 73590 Flumet
- PRAZ-SUR-ARLY: 74120 Praz-sur-Arly
- NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE: 73 590 Notre-Dame-de-Bellecombe
- Station LES SAISIES, HAUTELUCE : 316 Avenue des Jeux Olympiques 73620 Hauteluce

6/ PUBLICATION DU RÉSULTAT

L'identité du gagnant sera publiée sur le site www.espacediamant.com dans les 24 heures à compter de la date à laquelle la contremarque aura été rapportée dans l'un des offices de Tourisme

7/ REMISE DU LOT

Le gagnant recevra le lot le 3 Avril 2010 à 18 h à l'Office du Tourisme des Saisies 316 Avenue des Jeux Olympiques 73620 Hauteluce

Dans le cas où la contremarque n'est pas trouvée avant le 14 mars 2010 à 19 heures, le lot sera remis en jeu lors de la saison hivernale 2010 / 2011

8/ DROITS A L'IMAGE

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise Espace Diamant Promotion à utiliser son nom, prénom, et image dans toute manifestation promotionnelle et sur tous supports de communication sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné. Toutes les personnes participant au jeu acceptent implicitement de céder leurs droits à l'image dans le cadre de reportages sur le jeu et acceptent que leur nom soit cité dans le cadre d'interviews ou sur tout autre support de communication.

9 / RESERVES & CLAUSE PROTECTRICE POUR L'ORGANISATEUR

Les organisateurs attendent des participants un comportement « fair-play ». Toute tentative de tricherie, de fraude ou tout acte de violence entraînera l'annulation de la participation de son auteur.

Les organisateurs, partenaires et prestataires de ce jeu se déclarent non responsables des accidents ou de tout préjudice subi par les participants lors de l'événement et de tout préjudice qu'ils pourraient causer. Les participants engagent donc leur responsabilité individuelle lors de l'événement.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Les énigmes font uniquement appel à l'esprit d'observation et d'analyse, au flair et à la culture générale des participants, sans hasard ni tirage au sort.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux.

En cas de litige survenant à propos de l'organisation de ce jeu ou ses suites, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent désigné par le code de procédure civile.

9/ DÉPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maître Carole MILESI 102 Rue de la République B.P. 4 73201 ALBERTVILLE CEDEX

Le règlement est disponible gratuitement sur le site www.espacediamant.com